L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DU CONSEIL GENERAL—NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 11 AVRIL 1848.

Imprimé et publié par
MAGNE & WEISSE.
No 1, rue de Chartres, et No. 13, rue du Canal.
NOUVELLE-ORLEANS:
MARDI MATIN, 11 AVRIL 1848.

Nous avons reçu hier soir des journaux de St. Louis contenant des dépêches télégraphiques. Comme on le verra plus loin, les cours de New-York sont de beaucoup plus élevés que celles apportées par la malle d'hier. Il n'y a rien nouveau d'Europe.

DEPECHES TELEGRAPHIQUES.

(Par voie de l'Ouest.)

PAR LA LIGNE *Nouvelle pour le Whigs* — Les whigs viennent d'emporter le Connecticut; ils ont majorité plus forte que précédemment. Le ticket entier pour l'Etat a réussi.

NEW-YORK, 7 avril, 7 heures du soir. — Le marché du coton est plus opiniâtre aujourd'hui.

Les détenteurs de leurs prix sont fermes, et attendent les nouvelles d'Europe.

Le nouveau paquebot à vapeur américain *l'Hermann*, en se rendant à Brême, a relâché à Halifax pour cause d'avaries dans sa machine.

WASHINGTON, 7 avril. — Une grande assemblée de citoyens eut lieu ici hier soir, dans le but d'exprimer leur sympathie au peuple français. Cette assemblée était présidée par M. Seaton, maire de la ville.

Les deux Chambres se sont ajournées après l'annonce du décès de l'honorable Jas. A Rusk, membre démocrate de la Chambre du Sénat, à la Chambre — Ses obsèques auront lieu demain.

PITTSBURGH, 7 avril. — Le coton est vendu ici du 6 et 7 à 5 1/2 et 5 3/4 cents, et la farine à la baisse. On ne fait rien dans les sucres.

CINCINNATI, 4 avril, 5 heures du soir. — La farine a baissé de 25 cents. Le marché aux céréales est calme et les prix sont en faveur des acheteurs; l'orge vaut 50 cents; le maïs 31 à 32 et le seigle 54 à 56 cents. Le whisky maintient les prix et se paie 15 1/2 à 16 cents le gallon. Peu de demandes dans les provinces.

NEW-YORK. — Une compagnie grandissante, tout composée de Français, vient d'ouvrir les magasins, rue de la Monnaie, sous le titre de Cercle Français. Les jeunes gens y trouvent un local pour lire les journaux de France, et y jouer au billard, dominos, etc. — Le cercle a ouvert dans le but de venir en aide aux malheureux compatriotes. — La cotisation mensuelle est de 2 dollars. — Les dames ne sont admises que sur la présentation de leurs maris, ou de leurs parents. — Les jeunes gens qui ne sont pas membres du cercle ne peuvent y entrer qu'en payant un dollar par jour. — Le cercle a déjà 300 membres, et le nombre en augmente chaque jour. — Le cercle a été fondé par M. Bernard, ancien officier de la Garde Royale, et M. Lacroix, ancien officier de la Garde Nationale de Paris. — Nous apprenons que le président du cercle a été invité à assister à la séance de la Chambre des Représentants, pour y présenter une pétition tendant à ce que le gouvernement fédéral prête aux Français qui ont été victimes de la révolution, les secours nécessaires pour leur rapatriement. — Le président a accepté l'invitation, et pris, le Conseil s'ajourne.

CONSEIL DE LA MUNICIPALITE No 2. — Le Conseil s'est assemblé hier soir, conformément à la loi. Le recorder Sanderson occupe le fauteuil. Sont présents: — 1er district — MM. Bernard, Mance de la Rosa et F. Normandie; 2e district — MM. Meehan, Jones et Stewart; 3me district — MM. Flanders, Collins et Farrar. Une absence — MM. Page et Solomon.

Sur motion de M. Bernard, le fauteur nommé un comité chargé d'examiner les qualifications des membres élus. Peu après, le comité rapporte que tous les membres ont toutes les qualifications requises par la loi pour siéger dans ce Conseil. Ce rapport est adopté.

Le Conseil procède ensuite à l'élection de son secrétaire et de son sergent d'armes. MM. F. F. Negre et Augustin sont réélus à l'unanimité. Les nombres suivants, sont ensuite élus par le Conseil aux différents comités — FINANCE — MM. Sieverson, Collins et Bernard. INTERDICTIONS — Flanders, Meehan et Normandie. POLICES — MM. Meehan, Farrar, Page et M. de la Rosa.

Sur motion, le Conseil renvoie à la prochaine séance, l'élection des membres pour différents autres comités. MM. Sieverson et Collins sont ensuite nommés commissaires à la revue du Recorder, nommé gouverneur de la Prison. Le Conseil s'ajourne à ce dernier. Cet argent ne vaut rien dans la poche d'un gouverneur. M. Sentis, ayant de son côté, en vertu d'un certain pouvoir, la clémence à la prison de l'Etat Middleton.

CONSEIL DE LA MUNICIPALITE No 1. — Le Conseil s'est réuni hier soir, conformément à la loi. Le recorder Hennen est en fonction. Les nouveaux membres sont déclarés dûment élus, MM. Robert Hogg, de la 1re, Jos. Nelson et Charles Montgut et John Paiza de la 2me, pour leurs mérites en vertu de l'élection du 4 mars pour le district. Les présents sont: — Hogg, Montgut, Paiza, Nelson et Gaillard. Une absence — M. Mathew Jones, h. c. 1., accusé de recel, a été acquitté.

M. Martin Chretien, libéré avant-hier par un de ses mêmes que s'étant rendu depuis qu'il a été mis en liberté, a été chercher à arrêter, se porte bonne, et nous a les blessures qu'on a reçues. Il est dans le plus vif désir de prouver à Dieu toute son ardeur, et a voulu se faire justice de ses propres mains. Il a fait de danger. Il est certain a la prison de Bourbonne.

TRAITEUR DE BILLIARDS. — Le nommé Charles Wilson, qui a été pendant deux jours le complice de Patrick McCarden, dans le fameux meurtre, et a grièvement blessé un citoyen qui a voulu le sauver, a été condamné par le jury de l'Etat. Le jury a été composé de Charles Wilson, Jones et Stewart, sous directeur — MM. Flanders, Collins et Farrar. Une absence — MM. Page et Solomon.

Sur motion de M. Bernard, le fauteur nommé un comité chargé d'examiner les qualifications des membres élus. Peu après, le comité rapporte que tous les membres ont toutes les qualifications requises par la loi pour siéger dans ce Conseil. Ce rapport est adopté.

Le Conseil procède ensuite à l'élection de son secrétaire et de son sergent d'armes. MM. F. F. Negre et Augustin sont réélus à l'unanimité. Les nombres suivants, sont ensuite élus par le Conseil aux différents comités — FINANCE — MM. Sieverson, Collins et Bernard. INTERDICTIONS — Flanders, Meehan et Normandie. POLICES — MM. Meehan, Farrar, Page et M. de la Rosa.

Sur motion, le Conseil renvoie à la prochaine séance, l'élection des membres pour différents autres comités. MM. Sieverson et Collins sont ensuite nommés commissaires à la revue du Recorder, nommé gouverneur de la Prison. Le Conseil s'ajourne à ce dernier. Cet argent ne vaut rien dans la poche d'un gouverneur. M. Sentis, ayant de son côté, en vertu d'un certain pouvoir, la clémence à la prison de l'Etat Middleton.

Correspondance particulière de l'Abeille.

WASHINGTON, 31 mars 1848.

Le silence n'a pas encore fini avec l'enquête chargée de découvrir le violateur du secret officiel. Les chiens ont pris même une tournure sérieuse. Mercredi soir, on a traduit M. Nugent, correspondant du *Herald*, à la barre du sénat. Il a été interrogé lui, mais du n'a pu rien obtenir de lui. Il a constamment refusé de répondre, en disant que l'honneur lui faisait un devoir de ne pas dévoiler le nom de celui qui lui avait donné le texte du traité de paix. M. Nugent a été confié à la garde du sergent-d'armes, et il ne sera mis en liberté que sur un ordre du sénat. Comme il a écarté tous les soupçons qui pouvaient atteindre les sénateurs, en déclarant à plusieurs reprises que le secret n'avait été trahi par aucun d'eux, on se demande si le sénat a le droit de poursuivre l'enquête.

On peut considérer le refus de répondre comme un acte contempteur, et pourtant le Sénat a le droit d'incriminer M. Nugent. Mais ici la question se complique et devient extrêmement délicate parce que le prévenu a disciples les amateurs. J'admets que ceux-ci ont l'autorité en main; comment le qu'ils l'exercent? D'un côté, le Sénat est allé si loin, qu'il se rendrait peut-être ridicule en faisant de l'opiniâtre de M. Nugent. Il aurait certainement mieux vaut ne faire aucune attention à cette affaire. Mais l'opinion, qui demandée par la majorité, c'est à elle à sortir d'embarras comme elle le pourra.

Pendant les deux dernières séances du Congrès, on a remarqué l'absence de plusieurs noms de l'administration qui avaient d'abord expriméun vif désir de dévoiler l'auteur de la trahison. Maintenant que les soupçons se portent vers les membres du cabinet on se calme d'une façon extraordinaire.

M. Buchanan dit à qui veut l'entendre que les demonstrations ont conçu un complot pour le rendre impossible. Bien que le nom de Cass ait été exprimé à demander une enquête, je ne pense pas qu'il ait voulu jeter de la défiance sur Buchanan, du moins aucune preuve ne le démontre. Il n'est et j'en suis vraiment cependant [illegible] de la trouver le vrai coupable. Le [illegible] ce qu'il a [illegible]